

Bonnes Fêtes de fin d'année !



p 05

Murielle : animatrice de la médiathèque



p 05

Priorité à droite dans le bourg



p 13

11 novembre : un moment pour la mémoire



ÉDITO

Une année 2022 si particulière



SOMMAIRE

> Édito	P 2
> État civil	
Transport Scolaire	P 3
> Vie municipale	P 4
> Conseil Municipal	P 6
> École	P 9
> Travaux	P 10
> Associations	P 12



Directeur de la publication : Pascal Prido

Conception, réalisation et impression :
RoudennGrafi

Ont participé à ce numéro :

Françoise BRETON, Audrey BRIATTE, Philippe COSQUER, Nathalie COSSON, Jean-Philippe KERHARDY, Marylyn LE MERCIER, Ludovic Le VAILLANT, Amandine PELTIER, Pascal PRIDO

Décembre 2022

Chères fœillaises, chers fœillais

Nous approchons à grands pas du terme de cette année 2022. Après deux années difficiles marquées par la pandémie mondiale de la COVID-19, 2022 portait tous les espoirs d'une année de renouveau, celle d'un monde meilleur, un peu comme un printemps à la suite d'un hiver rigoureux. Mais la réalité ne s'est pas déroulée de cette manière. Après quelques mois d'une forte reprise économique, notre vieux continent a renoué avec des démons que l'on pensait d'un autre temps, d'un autre siècle. Il semble que les leçons de l'histoire s'estompent avec le temps. Précédant un printemps qui promettait d'être radieux, une guerre, absurde comme toutes les guerres, a éclaté aux portes de l'Union Européenne, en vertu de raisons politico-militaires que nous avons bien du mal à cerner en ce début du 21^{ème} siècle.

Les conséquences négatives de ce conflit ont été immédiates, y compris sur notre territoire, avec plusieurs pénuries de certains produits alimentaires dans les rayons de nos magasins. Mais, ces pénuries sont-elles logiques, ou peuvent-elles être également dues à une spéculation organisée par quelques-uns ? C'est bien connu, le malheur des uns a toujours fait le bonheur des autres.

En complément de ce climat de guerre en Europe, s'additionnent les conséquences du dérèglement climatique que nous subissons de plus en plus sur notre planète. Des ouragans, des inondations, des sécheresses et des incendies frappent de plus en plus souvent, de plus en plus durement, et leurs conséquences se feront davantage sentir dans notre vie quotidienne au cours des prochains mois.

A ces fléaux, nous pouvons ajouter une crise énergétique comme nous n'en avons sans doute jamais connue ou même imaginée. Sans être pessimiste, cet ensemble de faisceaux peut et doit nous interroger sur nos capacités collectives à affronter l'avenir. De quelle manière nos artisans, nos commerçants, nos entreprises, nos agriculteurs vont pouvoir réagir à l'augmentation des tarifs de l'énergie, bien souvent plus élevée que les bénéfices dégagés ? Cette forte évolution des coûts de l'énergie impacte également le fonctionnement de notre commune. Pour l'année 2022, les dépenses liées à l'électricité vont passer d'environ 50 000 € à plus de 65 000 €. Pour 2023, on nous annonce déjà un niveau de dépenses entre 100 et 150 000 € ! Depuis plusieurs années déjà, nous nous interrogons sur les solutions d'économie d'énergie à réaliser sur nos bâtiments communaux. Il devient urgent à présent de les trouver et de les mettre en œuvre en dépit de capacités d'investissement restreintes, consécutives à l'augmentation des coûts de fonctionnement. Encore davantage demain, il nous faudra être ingénieux et inventif pour protéger l'ensemble de notre population. La succession de ces crises devrait être l'occasion de prendre du recul et de la hauteur sur notre société et de mettre des mots sur les maux qui défient notre modèle, dans l'optique de retrouver les vraies valeurs de notre nation : justice sociale, fraternité, égalité... Mais, au vu du spectacle affligeant de nos représentants au parlement, je ne suis pas certain que l'on en prenne le chemin, alors que nous, petit peuple, avons besoin d'un corps législatif responsable et créatif.

Néanmoins, il nous faut avancer, rester positif et voir les choses du bon côté. Concernant notre commune, les travaux de notre espace « les feuilles forgées » regroupant les services de la médiathèque et de l'espace dédié à notre jeunesse se terminent, certes avec quelques mois de retard. L'ouverture est attendue pour le courant du mois de janvier 2023. De plus, nous sommes heureux d'annoncer l'arrivée de Murielle BLANCHARD au sein de l'équipe des agents communaux. Elle sera en charge de la médiathèque, de son animation et saura vous conseiller dans vos choix de lecture.

Au début de l'année 2023, nous devrions enfin nous retrouver pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Cette occasion annuelle de se rencontrer et de partager un moment festif n'a pas pu avoir lieu depuis bientôt 3 ans. En outre, ce sera la première cérémonie des vœux depuis la mise en place de la nouvelle équipe municipale au printemps 2020. C'est donc avec joie que je vous donne rendez-vous le vendredi 06 janvier 2023 vers 18h30 à la salle du Tertre.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et une très belle et bonne année 2023, avec quelques jours d'avance.

Le Maire
Pascal PRIDO

ETAT-CIVIL



NAISSANCE

- Le 25 septembre 2022, est né à SAINT-BRIEUC, Nel HELLEQUIN, fils de Thierry HELLEQUIN et de Delphine RICHARD, Guermain.

MARIAGES

- Le 12 novembre 2022, entre Hermine NGOMBI et Yvon LE SCANVE, 12 rue de la Porte Boscher.

DÉCÈS ET TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS

- Le 29 septembre, est décédé à LE FOEIL, André SAUVAGE, 80 ans, 4, Le Bois Rouxel
- Le 7 octobre, est décédé à QUINTIN, André MAHE, 91 ans, 4 La Porte aux Croix
- Le 26 octobre, est décédé à LE FOEIL, Hervé LE NOUVEL, 63 ans, 5 Kergomau
- Le 26 octobre, est décédé à SAINT-BRIEUC, Pierre LAPORTE, 75 ans, 12 Le Chêne Carré

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

- SOUESME Antoine, pour la construction d'une maison individuelle, 33 lotissement Les Noisetiers

DÉCLARATIONS PRÉALABLE ACCORDÉES

- CHELIN René, pour l'installation de panneaux photovoltaïques, 21 Bêchepée
- BOUTEC Céline, pour un remplacement de toiture, 60 Bêchepée
- RANNOU Guy, pour l'installation de panneaux photovoltaïques, 3 Bêchepée
- MERRIEN Jean-Claude, pour la pose d'une clôture, 25 rue Ste Anne
- BRETON Tony, pour une pergola bioclimatique, 4 La Croix Neuve

Subvention transports scolaires

Comme pour l'année 2021, la municipalité a décidé d'octroyer pour cette année scolaire 2022-2023, 35 € de subvention dans le cadre du Transport Scolaire pour les collégiens et lycéens de la commune. Les familles concernées sont invitées à produire en mairie un relevé d'identité bancaire, une pièce d'identité de l'enfant et la facture, justifiant des frais ou la copie de la carte de transport.



LA FIBRE POUR NOËL !

On l'attendait, la voilà. Le déploiement de la fibre optique est désormais achevé sur la commune. Les premières prises vont être installées pour les fêtes de fin d'année, et les habitants pourront donc souscrire auprès du fournisseur d'accès internet de leur choix. Il faut savoir que pour le moment, seuls Orange, Bouygues Telecom et Free vont proposer des abonnements. Pour bénéficier de la fibre optique, il faudra nécessairement souscrire chez l'un de ces 3 opérateurs.

Si vous souhaitez être équipés, le technicien qui interviendra chez vous tirera un câble entre le domaine public et votre habitation. Pour se faire, il est essentiel que le passage soit dégagé (élagage des branches sur votre terrain si l'installation est aérienne, fourreau dégagé si votre installation est souterraine). Il est également important de savoir et de prévoir par où va passer le câble afin d'éviter des installations disgracieuses.

Plusieurs choses à retenir :
• Il n'y a aucune obligation de souscrire à un abonnement fibre optique.
• Peu importe le fournisseur choisi, la qualité des prestations sera la même.
• Le coût de l'abonnement de base sera sensiblement le même que pour un réseau cuivre (réseau actuel). La souscription à des options (chaînes sport par exemple) fera nécessairement augmenter le prix de la facture.

Dans le but d'avoir des informations plus précises sur les services et raccordements de la fibre, le fournisseur Orange sera présent le mercredi 21 décembre, de 10 h à 18 h, place de la mairie. Une équipe dédiée recevra les habitants souhaitant avoir des précisions, au sein d'une Estafette aux couleurs d'Orange. Une visite dans l'Estafette n'oblige en aucun cas à une souscription chez l'opérateur Orange.

Construction du projet « Espace Jeunes »

Le 5 novembre 2022, les jeunes de la commune ont été invités à participer à la 4ème rencontre avec les élus de la commission jeunesse afin de poursuivre leurs échanges sur l'espace jeunes qui devrait ouvrir en début d'année 2023.



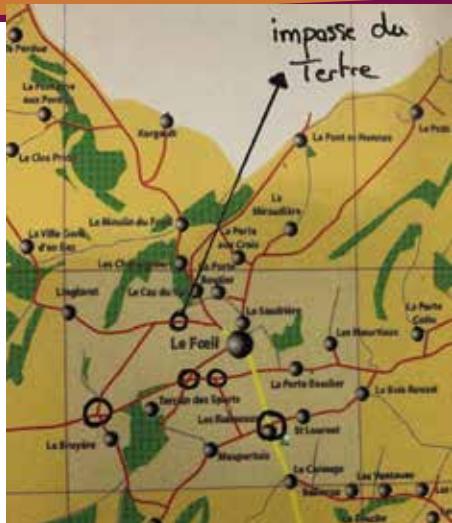
Lors des précédentes rencontres, les jeunes et les élus avaient défini les horaires d'ouverture ainsi que les activités qu'ils souhaitaient y trouver. Les travaux étant bientôt terminés, le moment était venu de réfléchir à son aménagement et son équipement. Après une visite de leur futur espace jeunes, les 14 adolescents présents ont choisi ensemble le mobilier et les jeux qu'ils souhaitaient y trouver. Les échanges ont été riches et les propositions nombreuses. Il leur a fallu faire des choix en fonction des souhaits exprimés par chacun, tout en respectant le budget alloué par la municipalité, exercice auquel ils se sont sérieusement prêtés. Bravo à eux.



Décorations de Noël

Conscient de vivre dans une période dans laquelle la sobriété énergétique est utile pour la communauté, le conseil municipal a décidé de conserver les illuminations de Noël, tout en réduisant la période d'installation de ces illuminations. Cette année, le centre bourg de la commune sera illuminé à partir du 14 décembre jusqu'au 3 janvier 2023. Les années précédentes, les guirlandes étaient allumées jusqu'au 18 janvier.





Priorités à droite

Dans de nombreuses localités, les priorités sont modifiées afin de généraliser la priorité à droite, base du code de la route. Le rétablissement de cette priorité à droite a pour objectif principal de responsabiliser davantage les conducteurs en agglomération et ainsi d'améliorer la sécurité routière, tout en réduisant les vitesses moyennes. Ce rétablissement a également pour but d'apporter plus de cohérence et de logique dans l'appréhension de la route, en généralisant une règle fondatrice de l'usage de la conduite.

Jusqu'à présent, le bourg du Fœil comportait à la fois des carrefours avec des axes prioritaires (signalés par des stop ou des laisser-le-passage) et des carrefours à priorités à droite. Les modifications précédemment annoncées permettent d'apporter plus de cohérence dans le schéma routier du bourg.

Initialement prévue le 7 novembre dernier, la mise en place de la priorité à droite à l'entrée du bourg a dû être décalée du fait des caprices de la météo. En effet, pour la mise en place de cette modification de la priorité, il est nécessaire de recouvrir par de la peinture noire certaines signalisations horizontales. Or, pour effacer les marquages au sol, il est indispensable de le faire sur des routes sèches. Aussi, ces opérations ont pu avoir lieu au tout début du mois de décembre.



Sur le schéma ci-joint, vous pouvez voir les lieux concernés par les changements de priorités :

- Impasse du Tertre
- Les Ruisseaux
- Saint-Laurent
- La bruyère
- Rue du terrain des sports
- Impasse Sainte-Anne

Marché de la place de la mairie

Magaly, votre marchande de fruits et légumes, est présente tous les 15 jours dans le bourg de votre commune. Pour contribuer à passer de joyeuses fêtes de Noël, Magaly vous propose des paniers garnis pour 25 €. Réservation au 07.83.16.25.89

Composition du plateau :

- 2 Bananes
- 1 Mangue
- 1 Ananas bouteille
- 1 Kaki
- 1 Citron
- 1 Orange
- 4 Mandarines ou 6 clémentines
- 2 kiwis jaunes
- 150 g abricots secs
- 150 g de raisins secs
- 6 dattes ou 6 litchis



Muriel BLANCHARD

Passionnée depuis mon plus jeune âge par le métier de bibliothécaire, j'y ai consacré mes études jusqu'à obtenir un Master Bibliothèque en 2017. Depuis, j'ai travaillé pour deux bibliothèques : Langueux et Pontivy, ainsi que pour le réseau des Médiathèques de la Baie. J'ai également eu la chance de partir deux mois au Bénin pour mettre en place une bibliothèque destinée aux enfants.

Je suis heureuse aujourd'hui de pouvoir m'investir dans l'ouverture de la médiathèque à la suite de Marie-Noëlle RAOULT et ainsi mettre en pratique mes connaissances et expériences auprès de la population foëillaise. Je suis avide de rencontrer lecteur.ices et usagers de la médiathèque, et de faire de ce nouvel espace un lieu d'échanges et de rencontres pour toutes les générations.

Au plaisir de faire votre connaissance !

Conseil municipal

Compte-rendu du Conseil Municipal

DU 28 JUIN 2022

DEMANDE SUBVENTION :

SEJOUR ILE DE RE

Une jeune Fœillaise de 12 ans a fait une demande de subvention par courrier pour réaliser un séjour à l'Île de Ré avec 14 jeunes des communes environnantes, accompagnée d'une animatrice de la MJC. Les jeunes ont créé leur projet avec cette animatrice et ont réalisé plusieurs opérations pour récolter des fonds (vide grenier...). Ils ont également présenté leur projet devant un jury afin d'obtenir une bourse Zéphyr (aide financière pour les 11-30 ans pour un projet culturel proposé par Saint-Brieuc Armor Agglomération). Il reste à la charge de chaque jeune un montant de 150 €. Le Conseil Municipal attribue à cette jeune fille une subvention d'un montant de 50 €.

LOTISSEMENT DES NOISETIERS :

VENTE DES LOTS 2 ET 6

Le Conseil Municipal approuve la vente du lot n°2, parcelles ZP 235 et 257 et la vente du lot n°6, parcelle ZP 237.

ACCUEIL ALSH ETE 2022

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'accueil de loisirs du 11 juillet au 26 août 2022 inclus et autorise Le Maire à signer la convention entre la Commune et la MJC du Pays de Quintin.

MANDAT AU CDG22 POUR MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE

Depuis plus de 30 ans, le Centre de Gestion des Côtes d'Armor met en place et gère un contrat groupe d'assurance couvrant les risques statutaires pour les personnels CNRACL et IRCANTEC des collectivités territoriales. Le Conseil Municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le CDG 22 va engager en 2023 et prend acte que les prestations, garanties et taux de cotisation seront soumis préalablement afin que la collectivité puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2024.

CREATION EMPLOI PERMANENT

ADJOINT DU PATRIMOINE

Pour permettre l'ouverture de la médiathèque au mois de janvier prochain, il est nécessaire de recruter un agent pour la gestion de ce service. Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi d'adjoint du patrimoine à temps non

complet à 28/35^{ème} à compter du 7 novembre 2022 pour la fonction de gestionnaire de la médiathèque.

CREATION EMPLOI PERMANENT ADJOINT TECHNIQUE

Suite aux départs en retraite de deux agents, une réorganisation des services s'est effectuée sur les services scolaire et périscolaire. Il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet en raison de cette réorganisation de service.

Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à 30/35^{ème} à compter du 29 août 2022 pour la fonction d'agent polyvalent services entretien et périscolaire.

CREATION EMPLOI PERMANENT ATSEM

Suite au départ en retraite d'un agent du service scolaire, il est nécessaire de créer un emploi agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps non complet.

Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps non complet à 28/35^{ème} à compter du 29 août 2022 pour la fonction d'ATSEM.

MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS

L'ordonnance et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 apportent d'importantes modifications aux règles de publicité d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales (délibérations, décisions et arrêtés).

Il est nécessaire de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Le Fœil afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes.

Le Conseil Municipal adopte la proposition d'affichage papier sur la devanture de la mairie à compter du 1er juillet 2022.

LOGICIEL PROFESSIONNEL FINANCES-RH-CITOYENS

Le logiciel actuel HORIZON ONLINE de la société JVS (17 ans d'existence) est obsolète. Il a été demandé des devis auprès des deux fournisseurs travaillant au sein du Centre de Gestion des Côtes d'Armor. Le Maire suspend cette décision, dans l'attente d'une nouvelle négociation

commerciale.

DESIGNATION EU REFERENT EUROPE

Le Conseil Municipal désigne M. COSQUER Philippe, élu Référent Europe afin d'être destinataire des informations concernant les fonds européens, les opportunités de coopération, les événements liés à l'Union Européenne.

PROGRAMME DE VOIRIE 2022 : ATTRIBUTION DU MARCHE

M. Le VAILLANT Ludovic avait saisi les services de l'ADAC pour réaliser le programme de voirie 2022. Les travaux à réaliser ont été inscrits dans le DCE établi par les services de l'ADAC. Les 3 chantiers étudiés en reprofilage en enrobé à chaud sont :

- VC de La Roche Foucault (140 mètres)
- Impasse Bellevue/Ventoué (65 mètres)
- VC de Lunay Pinçon (310 mètres)

Il a été préconisé une procédure simplifiée du marché en consultation en direct de quatre entreprises (EIFFAGE, EUROVIA, SPTP et COLAS) de travaux sur la base du dossier administratif et technique réalisé par l'ADAC. Le Conseil Municipal attribue le marché relatif aux travaux d'entretien de voirie à l'entreprise proposant l'offre économiquement la plus avantageuse, soit l'entreprise COLAS pour un montant de 31 339,50 € HT.

CENTRALE BIOMETHANE – INSTALLATIONS DE METHANISATION PLOUFRAGAN

Une demande d'autorisation environnementale a été présentée le 02/08/2021, complétée les 1er et 18 mars 2022, par la Société Centrale Biométhane de Saint-Brieuc Ploufragan dont le siège social se situe à SAINT-GREGOIRE (35), pour être autorisée à exploiter des installations de méthanisations sur la commune de Ploufragan. Ce projet consiste en l'exploitation d'une centrale biométhane qui fournirait une énergie renouvelable « gaz vert » de l'ordre de 22 GWh annuellement sous forme de méthane directement livrable dans le réseau de gaz naturel, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 1 600 foyers, et de valorisation de sous-produits organiques du territoire, mais également de recyclage local de matières fertilisantes, valorisées auprès des exploitations agricoles du territoires. L'arrêté préfectoral du 31/05/2022, a ouvert une enquête publique de 31 jours, qui s'est déroulée du 20/06 au 20/07/2022 en mairie de Ploufragan. La commune de Le Fœil est concernée par le plan d'épandage de

digestats sur 50,6 Ha de surface agricole. Le Conseil Municipal émet un avis favorable, sous réserves de la bonne tenue de leur engagement et du respect de l'application des réglementations, au projet présenté par la Centrale Biométhane en vue d'exploiter une unité de méthanisation et d'un plan d'épandage associé – ZI des Châtelets à Ploufragan.

DU 4 OCTOBRE 2022

DEMANDE SUBVENTION : Participation Esther Hillion à l'EUROKEY Cup

Monsieur Sébastien OGER, Président du Club de Rink-Hockey de Quintin, est venu présenter devant les membres du Conseil la demande de subvention.

Les hockeyeuses de Quintin Roller Club, Esther HILLION, Laura PUYANE et Léonie HUET ont été sacrées championnes de France en juin dernier à Roubaix avec la sélection de Bretagne U14. L'attitude et le niveau du collectif a conduit les dirigeants du Rink-Hockey breton à les inscrire à l'Eurokey Cup en Espagne. Cette compétition internationale qui se déroulera du 13 au 16 octobre 2022 est l'équivalent d'un championnat d'Europe des Clubs. La Fédération et la ligue ne finance pas ces compétitions. C'est dans ce contexte qu'une demande de subvention a été faite par le club de Quintin Roller Club, pour Esther qui habite Le Fœil et qui fait partie de la sélection de Bretagne. Cette participation à la compétition européenne en Espagne a un coût de reste à charge de 500 euros par famille. Le club demande une subvention de 100 € à la commune d'habitation.

Le Conseil Municipal attribue une subvention d'un montant de 100 € à Esther HILLION pour participer à l'Eurokey Cup qui se déroulera en Espagne du 13 au 16 octobre 2022.

SUBVENTIONS TRANSPORTS SCOLAIRES 2022/2023

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal participe chaque année depuis 2010 au financement des titres de transport scolaire au vu du listing fourni par le service transport concerné. Le Conseil Municipal décide d'attribuer pour l'année scolaire 2022-2023, une aide financière pour un montant de 35 € par élève inscrit au collège et lycée et qui habite la Commune de Le Fœil. La demande se fait en mairie, avec le titre de transport et la facture ainsi qu'un un RIB.

LOTISSEMENT DES NOISETIERS : VENTE DU LOT 7

Le Conseil Municipal approuve la vente du lot n°7, parcelle ZP 238.

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2022-2027

A l'occasion des différents temps d'échanges organisés par les Maisons du Département sur les territoires de février à avril dernier, le Département des Côtes d'Armor a rappelé sa volonté d'engager une nouvelle contractualisation territoriale pour la période 2022-2027 afin de poursuivre et de renforcer la solidarité et le lien avec les communes et répondre aux besoins des costarmoricains.

Le Conseil Municipal approuve les termes et modalités du « contrat départemental de territoire 2022-2027 » et ses annexes, fixant le montant de l'enveloppe plafonnée de la commune à 174 324 €HT pour la durée du contrat.

MISSION DE CONSEILLER EN PREVENTION MUTUALISE AUPRES DU CDG22

Le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, prévoit que les règles en matière de santé et de sécurité au travail s'appliquent aux collectivités et établissements employant des agents régis par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. En application de l'article 4 de ce décret, des assistants de prévention sont nommés. Leur mission a pour objet principal d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail. Le CDG22 a mis en place une nouvelle mission « Conseiller en Prévention Mutualisé (CPM) » depuis 2 ans, pour les collectivités de moins de 2 000 habitants, afin de les aider à répondre à cette obligation.

Le Conseil Municipal adopte les termes de la convention particulière de la mise à disposition de personnel : Conseiller en prévention mutualisé qui prendra effet au 1er janvier 2023, pour une durée de 2 ans, renouvelable 1 fois par reconduction expresse. Au titre de l'année 2023, le tarif correspondant au forfait annuel comprenant 10 demi-journées est de 2 090 €, comprenant également l'option « Assistant de Prévention ».

CREATION EMPLOI PERMANENT ADJOINT ADMINISTRATIF

Depuis janvier 2022, un agent contractuel est en renfort sur le service administratif, sur un contrat à durée déterminé pour le motif de l'accroissement temporaire d'activité jusqu'au 31/12/2022. La législation en cours ne nous permet pas de maintenir ce contrat car son utilisation ne peut excéder la période de 12 mois sur 18 mois.

L'activité administrative ne fait que croître et depuis un an. Les demandes de la population sont importantes, et les

réponses rapides et efficaces sont reconnues et approuvées par les citoyens et les élus. Les ouvertures régulières (maintien du samedi matin), sans fermeture imprévue, sont également très appréciées. Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet à 20/35ème à compter du 1er janvier 2023 pour la fonction d'Assistante de direction/ Comptable.

MEDIATHEQUE : EQUIPEMENT MOBILIER

Le Conseil Municipal adopte le projet d'équipement mobilier pour la médiathèque et valide le devis estimatif de la société BORGEAUD by Mobicôdécor pour un montant de 35 254,37€ HT. Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal de la Commune 2022 en section d'investissement.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au taux le plus large possible (35 %) dans le cadre du plan de financement auprès des services de la DRAC Bretagne, dans le cadre de la dotation générale de décentralisation au titre de l'équipement mobilier et matériel, pour mener à bien ce projet.

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE : participation communale à la destruction de nid chez les propriétaires privés

Le Conseil Municipal autorise la prise en charge totale du montant de la prestation de destruction des nids actifs de frelons asiatiques chez les particuliers sur le territoire communal (du 1er mai au 31 octobre), pour un montant maximum de 120 €. Il précise que la destruction du nid de frelon asiatique doit être opérée par une entreprise spécialisée et la prise en charge sera faite sur la présentation de facture et/ou d'un justificatif du type de frelon détruit.

RESEAU MEDIATHEQUE DE LA BAIE : INTEGRATION DE LA BIBLIOTHEQUE DE TREVENEUC – ACTUALISATION DE LA CONVENTION FINANCIERE

Les médiathèques de la Baie fonctionnent depuis 2014 avec 17 médiathèques réparties dans 13 communes. Suite à l'élargissement de l'agglomération à 32 communes, le réseau des médiathèques s'est également élargi en 2019, puis en 2022 (intégration de la médiathèque de Tréveneuc) et compte désormais 24 communes et 2 associations pour 30 bibliothèques.

L'élargissement du réseau des médiathèques de la Baie génère une révision de la répartition des coûts de fonctionnement pris en charge et nécessite la signature d'un avenant à la convention de versement de participations aux frais de fonctionnement. Elle nécessite égale-

Conseil municipal

ment la mise à jour de la charte de fonctionnement.

L'enveloppe prévisionnelle des dépenses en année pleine, dont le plafond n'a encore jamais été atteint, est de 288 000 € TTC. Pour rappel, le principe retenu est celui d'une refacturation annuelle aux communes via une participation globale à Saint-Brieuc Armor Agglomération à hauteur de 50 %.

Le Conseil Municipal approuve la mise à jour de la charte de fonctionnement du réseau des Médiathèques de la Baie.

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION : CHARGES TRANSFERERES – VALIDATION DES RAPPORTS DE LA CLECT

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 17 mai 2022 pour calculer les charges transférées sur plusieurs sujets, conformément au code général des impôts (article 1609 nonies C). Ces charges sont proposées pour être imputées sur les Dotations d'Attribution de Compensation (DAC) des communes concernées, comme chaque année.

Le Conseil Municipal APPROUVE les rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées et APPROUVE les modulations des attributions de compensation prises en application de ces rapports.

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION : MISE A DISPOSITION D'INTERVENANTS MUSICAUX SCOLAIRES

Dans le cadre de sa politique culturelle, SBAA développe depuis 2012 des actions dans le domaine de l'enseignement et l'éducation artistique afin de favoriser la découverte et l'apprentissage de la musique pour les jeunes. Aussi, elle coordonne un réseau de musiciens intervenants qui contribue au développement des activités musicales en milieu et hors temps scolaire sur le territoire. Les interventions musicales concernent en priorité les élèves de cycles 2 et 3. Elles s'adressent également aux élèves du cycle 1. Elles sont organisées par unité d'apprentissages afin de garantir une cohérence pédagogique et de permettre une progression des apprentissages. La durée est de 12 heures (soit 12 séances de 1h pour les classes élémentaires et de 6 heures pour les classes de maternelles).

Le Conseil Municipal valide la convention annuelle pour la mise à disposition d'intervenants musicaux à l'école de Le Fœil.

DENOMINATION DE LA MEDIATHEQUE

Il a été demandé aux élus et aux bénévoles de la bibliothèque de proposer des noms pour cet établissement public. Lors de la réunion en date du 20 sep-

tembre dernier, un choix a été porté. Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la Médiathèque, bâtiment public, le nom de « Les Feuilles Forgées ».

DU 15 NOVEMBRE 2022

Les Médiathèques de la Baie accompagnées du Bureau des possibles ont lancé une réflexion collective pour savoir quels services et quelles actions mener ensemble avec les habitants, pour le territoire dans la prochaine décennie. Un Atelier d'arbitrage est organisé par le service culture de Saint-Brieuc Agglomération auprès des élus afin de recueillir leurs avis concernant la présentation du schéma de développement de la lecture publique à l'échelle intercommunale 2023/2032. La validation de ce nouveau projet pour le réseau devrait intervenir d'ici au printemps 2023, mais un retour de ces ateliers sera transmis à l'ensemble des collectivités.

L'Association « Les Vents de la Colère », présidé par M. Philippe JOLY, a demandé une audience pour présenter leur action sur la commune. En effet, cette association a été constituée pour refuser le parc éolien qui pourrait voir le jour sur les communes de Plaine-Haute et Le Fœil. L'association a été constituée en mars 2022 et compte une quarantaine de membres. L'objectif de l'association est d'informer les habitants sur les conséquences de cette implantation, nuisances sonores et visuelles. Un membre de l'association exprime le fait que pour lui le lieu d'implantation choisi n'est pas stratégique. Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal ne pourra se prononcer qu'à la remise des rapports des différentes études.

EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION – AMENAGEMENT ECLAIRAGE PUBLIC – CONSTRUCTION INFRASTRUCTURES

COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES
Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir sollicité le Syndicat Départemental d'Energie (S.D.E) des Côtes d'Armor afin d'étudier et de chiffrer 3 projets à La Gravelle, en lien avec la vente de l'ancien chemin rural 61 devenu terrain constructible et sur lequel se trouve un poteau EDF et la demande exprimée par la Gendarmerie d'éclairer le rond-point du 19 mars 1962 pour des raisons de sécurité routière.

Le Conseil Municipal approuve les projets suivants présentés par le SDE des Côtes d'Armor :

- Projet d'effacement des réseaux basse tension, pour un montant estimatif de 22 000 € TTC,

- Projet d'aménagement de l'éclairage public pour un montant estimatif de 20 300 € TTC,
- Projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques pour un montant estimatif de 10 700 € TTC.

La Société Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblages des réseaux de télécommunications qui sont facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

LOTISSEMENT DES NOISETIERS : VENTE DU LOT 3

Le Conseil Municipal approuve la vente du lot n°3, parcelles ZP 236 et 258.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION 22

Le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion 22 et TERRITORIA MUTUELLE, à effet du 1 er janvier 2023.

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION : TRANSFERT DE COMPETENCE ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEES

La compétence entretien des sentiers est actuellement en cours d'harmonisation. Suite à une présentation de ce dossier au sein de différentes instances, il a été proposé de manière unanime que la compétence « entretien des sentiers » soit exercée par les communes. En effet, la commune semble être l'interlocuteur privilégié des pratiquants « sports nature » et sa proximité avec les usagers permet une meilleure réactivité face aux diverses demandes.

Le Conseil Municipal décide que la gestion et l'entretien des sentiers de randonnée incombera à la commune de Le Fœil, et redéfinit la compétence sentier exercée par Saint-Brieuc Armor Agglomération. Il approuve également l'évolution de l'attribution de compensation des communes au titre de l'entretien des sentiers de randonnées, à compter de 2023 conformément au rapport de la CLECT.

SIVAP DE QUINTIN – ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT-PEVER

Le Conseil Municipal émet un avis favorable quant à l'adhésion de la Commune de SAINT-PEVER au Syndicat Intercommunal de Voirie et d'Aménagement Public de Quintin à compter du 1^{er} janvier 2023.

École

Cross Classe GS-CP



Les 21 élèves de GS CP de l'école ont participé au Cross de la Solidarité organisé par l'USEP le jeudi 10 novembre. Cette rencontre entre plusieurs écoles a permis aux élèves de GS CP de courir avec des plus grands, ils ont tous respecté leur contrat de course. En plus de la course, certains enfants ont même offert un livre au Secours Populaire.

Les CM à la fête de la science



Les élèves de la classe de CM1-CM2 de l'école Les enfants d'abord de la commune du Foeil ont effectué une sortie vendredi 7 octobre, après-midi.

Dans le cadre de la fête de la science, ils ont participé à des ateliers conçus par les organisateurs de Baie des Sciences à l'auberge de jeunesse de Saint Brieuc.

Le premier atelier scientifique, mené par un animateur, consistait à étudier les plantes à l'occasion d'une balade en forêt.

Le deuxième atelier a permis de travailler sur la robotique : il fallait programmer les actions d'un robot à partir d'une tablette.

Les élèves ont apprécié cette sortie, notamment la gentillesse et la compétence des animateurs.

L'enseignant, Arnaud LE ROUX, tient à remercier Mickaël TANGUY qui a bien voulu accompagner la classe.



Atelier culinaire pour les CM

Jeudi 17 novembre, les élèves de CM de l'école «Les enfants d'abord» ont reçu la visite d'Emile Le Faucheur, chargé de développement économique à la Cité du goût et des saveurs du Campus de l'Artisanat et des Métiers de Ploufragan.

Cet intervenant est venu gratuitement à l'école pour initier les élèves à la cuisine. L'accent est mis sur le goût, l'originalité, les produits locaux et l'anti-gaspillage dans une démarche de développement durable.

Tout l'après-midi, les élèves ont pu réaliser trois recettes : un mini-croque-monsieur à la béchamel, une crème brûlée aux poires et au caramel, et enfin une meringue «maison». La classe a beaucoup apprécié cette intervention. Elle a aussi apprécié la dégustation des mini-croques !

Le lendemain, vendredi 18 novembre, les élèves ont pu goûter leurs réalisations sucrées, à savoir la meringue et la crème brûlée.

Merci aux CM et merci à M. Le Faucheur et la Cité du goût et des saveurs.





Point d'étape sur les travaux de la médiathèque

En cette fin d'année 2022, les travaux de la médiathèque se déroulent à l'intérieur du bâtiment.

L'ouverture de l'espace jeunes et de la médiathèque est prévue au début de l'année 2023.

Avant d'être une maison d'habitation, ce bâtiment était une petite épicerie multi-services qui fournissait même du carburant. Nombres de foëillais se souviennent aller faire le plein de leur véloMOTEUR dans leur jeunesse.

Mais initialement, ce site du centre bourg avait une tout autre fonction et abritait une forge. C'est en référence à ce passé que le nom « les feuilles forgées » a été choisi pour la médiathèque. Il créé un pont temporel entre les deux usages de ce lieu emblématique du centre bourg et rend hommage aux anciens acteurs de notre commune.



Juillet 2022 : Réalisation du toit végétalisé par l'entreprise DENIEL

Octobre 2022 : préparation du terrain situé à l'arrière de la médiathèque. Il servira d'espace de détente et de terrain de ping-pong





Octobre 2022 : Mise en place de la géothermie avec panneaux radians par l'entreprise EREO



Octobre 2022 : Réalisation de la chape par l'entreprise MIRIEL



Novembre 2022 : Réalisation du sol par l'entreprise MIRIEL



Novembre 2022 : avancement sur la réalisation de la faïence par l'entreprise MIRIEL
Fin 2022 : mise en place de l'ensemble du placoplâtre par l'entreprise BIDAULT

Associations

Soirées « Jeu dit on joue au Foeil »

Chaque jeudi, dans notre commune, la salle du Tertre accueille une nouvelle activité : des soirées jeux de société pour adultes et ados, intitulées « Jeu dit on joue au Foeil ».

Près de quinze adultes venant de Quintin, de Plaine-Haute, de Le Foeil, de Saint-Donan, du Vieux-Bourg et de La Harroise se retrouvent le jeudi à la salle du Tertre, pour partager un moment amical, découvrir de nouveaux jeux et assouvir leur passion, lors de soirées jeux de société pour adultes et ados, baptisées « Jeux dit on joue au Foeil ». À l'origine de cette intéressante initiative, la Ludothèque du pays de Quintin qui souhaitait se faire mieux connaître et attirer de nouveaux publics, en allant vers eux.

Sur les tables, des jeux résolument modernes, de moins de dix ans, jeux de stratégie, party games. « Ici, pas de Monopoly ni de Bonne Paie », précise Pascal Rebours, initiateur du projet avec Marie Turner. « Nous avons la chance d'avoir avec nous David et François, deux jeunes joueurs très pédagogues, qui initient les débutants ». Parmi les jeux à découvrir au Foeil, Les aventuriers du Rail, Azul, /Takenoko, Calico et aussi Brass Lancashire, 7 Wonders, Scythe. Pour le moment, les participants amènent leurs propres jeux. Par la suite, les 10 € de cotisation permettront d'en acheter. Et pour les joueurs qui souhaitent partager des après-midi jeux plus familiaux, le rendez-vous est le samedi à Quintin, hôtel Poulain, à partir de 13 h 30.



Jeu dit on joue au Foeil : Soirée jeux de société adultes et ados ouvert à tous

Adhésion à l'association ADMR de 5€ et cotisation à 10 €.
CONTACT : jeudit.onjoue@hotmail.fr page facebook : jeu dit on joue au Foeil

Liliroulotte



La commune de Le Foeil et du Leslay, en partenariat avec Saint-Brieuc Armor Agglomération, ont proposé une action sur la thématique « langage et littérature jeunesse » dans le cadre d'un soutien à la parentalité. Cette action a été animée par Bévangère LE BRUN, spécialiste de la petite enfance et de l'accompagnement parental. Son camping-car Liliroulotte, aménagé en librairie, a stationné le mercredi 16 novembre à 10h au Leslay et à 16h au Foeil, près de la salle du Tertre. Elle a présenté plusieurs lectures théâtralisées en présence d'enfants accompagnés et de professionnels de la petite enfance.

D'autres actions seront mises en place, dont une animation autour du livre « Les P'tits bouquinezurs » prévu le mercredi 1er mars et le samedi 4 mars 2023 à la médiathèque « les Feuilles Forgées ». De même, du 6 au 10 mars 2023, une exposition photos sur les « monoparentalités urbaines » de Justina Mielnikiewicz sera présentée dans le hall d'exposition de la médiathèque de notre commune.

Cérémonie du 11 novembre

Comme chaque année, à proximité du monument aux morts de la commune, s'est déroulée la cérémonie du 11 novembre. Trois porte-drapeaux étaient présents lors de cette cérémonie. La relève est ainsi assurée.



La section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Quintin a également participé à cette manifestation. Environ 35 personnes étaient présentes pour écouter le discours énoncé par Mr Le Maire.



Repas du CCAS



Cette année, le repas des Ainés offert par le CCAS a eu lieu le samedi 26 novembre à la salle du Tertre.

189 personnes ont été invitées. 69 personnes ont répondu à l'invitation et ont pu apprécier ce moment convivial. Simone KERBOEUF née en 1932 et Théophile GEROD né en 1928 étaient les doyens présents au repas.

La doyenne de la commune est Louise TREHOREL. Elle a fêté ses 100 ans en janvier dernier.

Pour les personnes, âgées de plus de 80 ans, ne pouvant pas assister au repas, un colis leur sera remis par les membres du CCAS avant les fêtes de fin d'année.

Associations

Amicale Laïque : nouveau bureau



Les membres du bureau de l'amicale laïque.

De gauche à droite :

Trésorière : Cindy COLMAIN / Trésorière adjointe : Lorette BOULAIRE / Co - présidente : Claire LE VACON / Président : Nicolas GRALL / Co -présidente : Virginie LE GAL / Secrétaire adjointe : Esther JOURNEE / Secrétaire : Émilie LE SOLLEU

Lors de sa dernière Assemblée Générale, l'amicale laïque a renouvelé son bureau et a déterminé le calendrier des événements à venir.

En premier lieu, une opération « sapin de Noël » a débuté dans le courant du mois de novembre, en collaboration avec le « Point Vert ». Il y a eu rapidement ensuite une opération « saucissons et fromages ».

Le spectacle de la fin de l'année a eu lieu le 16 décembre à 20 h, auquel a participé la troupe des « Lézards vivants » avec son spectacle intitulé « au pays de Noël ».

Pour l'année 2023, sont déjà programmés des repas à emporter, ainsi que la kermesse de fin d'année scolaire. Au plaisir de vous y retrouver.

Cours de Gym Douce



Les cours de Gym Douce ont repris avec un nouvel animateur, Stéphane Bouvier, diplômé d'état de Culture Physique et de Sport pour Tous. L'objectif des séances est de ralentir les effets du vieillissement, à base d'exercices d'étirement, afin de garder son autonomie dans la vie de tous les jours.

Les cours se déroulent tous les lundis, à la salle du Tertre, en deux sous-groupes (14h et 15h). Il est possible de s'inscrire tout au long de l'année, en venant se présenter un lundi en début de séance.

La cotisation annuelle est fixée à 60 €.

Gymnastique d'entretien : le lundi à 14 h, puis à 15h, à la salle du Tertre avec l'association Gym Douce.



Société communale de chasse de la commune de Le Fœil

Les 18 chasseurs de la société de communale souhaitent remercier les habitants de la commune pour leur fidélité à l'occasion du repas à emporter organisé en mars dernier, avec près de 470 repas vendus, ce fut un vrai succès.

La vente des pâtés de sanglier et de chevreuil a aussi été une réussite. Ainsi les habitants ont pu consommer du gibier chassé localement. Le prochain repas à emporter se déroulera le samedi 11 mars 2023.

Ces ressources financières permettent à la société de chasse de faire face à ses dépenses pour pratiquer la chasse

sur la commune. Le premier poste est celui de la location des terres car les chasseurs signent des baux de chasse aux propriétaires pour y chasser, notamment le chevreuil, le lièvre.

De même, entre les frais d'assurance et des bracelets (l'argent récolté par la Fédération avec ces derniers permet de financer les indemnisations des dégâts aux agriculteurs, plus de 850 000 € en Bretagne dont 348 000 € pour les seules Côtes d'Armor en 2021).

Ainsi la chasse génère plusieurs milliers d'euros de dépense sur le territoire communal tous les ans.

Afin d'améliorer la sécurité en battue, la société de chasse a aussi acquis plusieurs panneaux pour indiquer les secteurs de chasse lors des battues.

Un bonjour, un échange sur le déroulé de la chasse seront les meilleurs moyens pour que ces battues se passent en toute sécurité. Il ne faut donc pas hésiter à aller au-devant des chasseurs, reconnaissables avec les vêtements fluo, obligatoires pour ce mode de chasse. Cela est bien plus sympathique que les insultes de certains au volant de leur voiture.

Le bon état des populations de chevreuils et de lièvres pourra permettre aux chasseurs de la société communale de chasser 9 chevreuils et 9 lièvres sur la saison 2022-2023.





L'incontournable Trail du Foeil

Le dimanche 16 octobre dernier, la 13^{ème} édition du Trail du Foeil a connu, comme l'an dernier, un vif succès avec plus de 550 participants dont 485 traileurs et 90 marcheurs.



Cette organisation mobilise plus 50 bénévoles, sans compter la présence de la protection civile et d'une ambulance privée, qui pour ces derniers n'ont que peu de travail.

Tout le travail effectué (avec l'équipe de l'association) en amont, comme le nettoyage des chemins et le balisage des circuits, a permis à tous les participants(es) de passer une agréable matinée. Les sourires sur les clichés photos témoignent de l'ambiance sur les circuits. A l'arrivée, des récompenses ont été attribuées aux premiers et premières de chaque course ainsi qu'aux trois premiers clubs venus en nombre (La Vaillante, Les Cents Pieds Brandanais et Entre Dunes et Bouchots).

Une autre étape pour l'association a été l'Assemblée Générale le vendredi 18 novembre 2022.





Planning des ateliers d'éveil du Relais Petite Enfance



Antenne Quintin (La Harmoye, Lanfains, Le Leslay, Le Foeil, Le Vieux Bourg, Plaine Haute, Quintin, Saint Bihy, Saint Brandan, Saint Donan, Saint Gildas).
Les ateliers d'éveil fonctionnent uniquement sur inscription. Ils sont ouverts aux jeunes enfants, assistants maternels, gardes à domicile et parents.



JANVIER

- LANFAINS (Salle des Courlis) *Jeudi 26*
- LE FOEIL (Salle polyvalente) *Mardi 31*
- PLAINE-HAUTE (Salle de jeux- Maison des loisirs) *Mardis 10 et 24*
- QUINTIN (Maison de l'enfance) *Lundi 16*
- SAINT-BRANDAN *Vendredi 13* (bébé lecteur à la médiathèque)
- SAINT-DONAN (Salle polyvalente) *Mardi 17*

FEVRIER

- PLAINE-HAUTE (Salle de jeux- Maison des loisirs) *Mardi 7*
- QUINTIN (Maison de l'enfance) *Lundi 6*
- SAINT-BRANDAN (Salle 3 de la salle polyvalente) *Vendredi 3* (médiation animale)
- SAINT-DONAN (Salle polyvalente) *Mardi 28*

MARS

- LANFAINS (Salle des Courlis) *Jeudi 16*
- LE FOEIL (Salle polyvalente) *Mardi 21*
- PLAINE-HAUTE (Salle de jeux - Maison des Loisirs) *Mardis 7 et 28*
- QUINTIN (Maison de l'enfance) *jeudi 9, vendredi 10, samedi 11, lundi 13 et mardi 14* (Atelier sensoriel)
- SAINT-BRANDAN Salle 3 de la salle polyvalente) *Vendredis 3 et 31* (médiation animale) *Vendredi 24* (bébé lecteur à la médiathèque)

AVRIL

- PLAINE-HAUTE (Salle de jeux- Maison des loisirs) *Mardi 11*
- QUINTIN (Maison de l'enfance) *Lundi 3*
- SAINT-DONAN (Salle polyvalente) *Mardi 4*

Horaires des ateliers d'éveil : 9h45 – 11h15 - Horaires de « bébé lecteur » : 10h00 - 10h45

Inscription au 02.96.79.92.23 ou sur rpequintin@sbaa.fr.

Annulation et inscription de dernière minute au 06.32.44.88.14

Ce service est gratuit, financé par Saint-Brieuc Armor Agglomération avec la participation de la Caisse d'Allocations Familiales.



Opération « Laisse parler ton cœur »

L'opération « Laisse parler ton cœur » de 2022 a connu un vif succès. C'était la seconde fois que la commune s'inscrivait dans cette action d'Ecosystem, conjuguant générosité et recyclage, relayée par Saint-Brieuc Armor agglomération. Du 19 au 27 novembre, les Fœillais ont déposé en mairie nombre de jouets en bon état, afin de leur donner une seconde vie. Françoise Breton, adjointe, les félicite : « La collecte est deux fois plus importante que l'an dernier ». Les bénévoles d'Emmaüs vont venir chercher jouets et livres qui seront revendus à prix solidaire ou donnés à des familles en difficulté.

